



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/5  
27 février 2009

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-septième réunion  
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

**PLANIFICATION FINANCIERE POUR LA PERIODE 2009-2011**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## Introduction

1. Après avoir pris connaissance de la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2009-2011, la vingtième Réunion des Parties a décidé :

- a) D'adopter, pour le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, pour la période 2009-2011, un budget de 490 millions de dollars, étant entendu que, sur ce budget, un montant de 73 900 000 dollars sera prélevé sur les contributions anticipées dues au Fonds multilatéral et les contributions d'autres sources pour la période triennale 2006-2008 et qu'un montant de 16 100 000 dollars proviendra des intérêts accumulés par le Fonds durant la période triennale 2009-2011. Les Parties notent que les arriérés de contributions des Parties à économie en transition pour la période 2006-2008 s'élèvent à 5 604 438 dollars;
- b) D'adopter le barème des contributions au Fonds multilatéral fondé sur une reconstitution de 133 333 334 dollars pour 2009, 133 333 333 dollars pour 2010 et 133 333 333 dollars pour 2011, comme indiqué dans l'annexe III au rapport de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- c) Que le Comité exécutif devrait prendre des mesures pour veiller autant que possible à ce que l'intégralité du budget pour la période 2009-2011 soit engagée avant la fin de l'année 2011 et à ce que les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 versent leurs contributions en temps utile conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6. (Décision XX/10).

2. Le Secrétariat a préparé le présent document dans le but d'aider le Comité exécutif dans ses débats sur les éléments de la décision XX/10. Il examine les engagements et les ressources disponibles pour les nouvelles activités, les contributions bilatérales et la disponibilité des ressources en fonction des rentrées de fonds prévues pendant la période triennale et suggère des budgets annuels et autres recommandations au Comité exécutif aux fins d'examen.

## Engagements et ressources disponibles pour les nouvelles activités pendant la période 2009-2011

3. Le Fonds multilatéral entreprend la période triennale de 2009-2011 avec des engagements pris au cours de la période triennale précédente, à savoir le financement d'accords pluriannuels et d'activités régulières (telles que le renforcement des institutions, le budget des réunions du Comité exécutif et les coûts d'exploitation du Secrétariat, qui comprennent les activités de surveillance et évaluation, le programme d'aide à la conformité du PNUE, les coûts du Trésorier, les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, et autres). Le poste du financement des accords pluriannuels en cours est le poste pour lequel les engagements sont les plus importants, c'est-à-dire 55,4 millions \$US. Le financement des autres activités régulières pour la période triennale s'élève à 94 millions \$US, ce qui laisse 340,6 millions \$US en ressources pour les programmes pouvant être allouées à de nouvelles activités pendant la période triennale 2009-2011 (tableau 1).

**Tableau 1**

**ENGAGEMENTS ET RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES NOUVELLES ACTIVITES  
(\$US)**

Description	2009	2010	2011	Total (2009-2011)
<b>REVENUS</b>	163 333 334	163 333 333	163 333 333	490 000 000
<b>ENGAGEMENTS PREALABLES</b>				
Tranches annuelles d'accords pluriannuels approuvés	45 069 636	7 272 498	3 020 911	55 363 045
<b>Autres engagements financiers</b>				
Renforcement des institutions	10 705 430	5 230 261	10 705 430	26 641 121
Coûts du Secrétariat/Comité exécutif	6 474 927	6 672 944	6 880 862	20 028 733
Programme d'aide à la conformité du PNUE	9 444 820	9 728 164	10 020 009	29 192 993
Coûts de base des agences (PNUD, ONUDI et Banque mondiale)	5 378 619	5 539 977	5 706 177	16 624 773
Trésorier	500 000	500 000	500 000	1 500 000
Total (autres engagements)	32 503 796	27 671 346	33 812 478	93 987 620
<b>Total des engagements</b>	<b>77 573 432</b>	<b>34 943 844</b>	<b>36 833 389</b>	<b>149 350 665</b>
<b>RESSOURCES POUR LES PROGRAMMES</b> (Revenus moins engagements préalables)	85 759 902	128 389 489	126 499 944	340 649 335

### Contributions bilatérales

4. Un maximum de 20 pour cent des contributions promises peut être utilisé aux fins de coopération bilatérale (décision II/8, appendice IV, paragraphe 8). Les contributions bilatérales pour la période triennale 2009-2011 représentent 20 pour cent de 400 millions \$US en nouvelles contributions (sur le budget de 490 millions \$US de la période triennale 2009-2011).

5. L'annexe I au présent document précise les contributions bilatérales et les engagements bilatéraux relatifs aux accords pluriannuels pour la période triennale 2009-2011. Elle révèle que les pays donateurs pourraient allouer un maximum de 80 millions \$US en nouvelles contributions aux activités de coopération bilatérale. Près de 3,7 millions \$US sont déjà engagés pour l'approbation des tranches annuelles d'accords pluriannuels, ce qui signifie qu'en théorie, 76,3 millions \$US des 340,6 millions \$US du Fonds destinées aux nouvelles activités pourraient être consacrées à la contribution bilatérale. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences d'exécution de préciser le coût des activités dans leurs plans d'activités annuels et de ne pas dépasser ces estimations dans les projets proposés au cours de la période triennale 2009-2011, afin que les engagements du Comité exécutif pour les nouvelles activités des agences d'exécution ne dépassent pas les 20 destinés à la coopération bilatérale.

### Rentrées de fonds et engagement des ressources du Fonds multilatéral

6. Les rentrées de fonds du Fonds multilatéral proviennent de différentes sources : réception des contributions annoncées, encaissement des billets à ordre au cours de l'année pour laquelle ils sont émis, paiement des contributions en souffrance comprises dans la somme reportée de la période triennale 2006-2008, intérêts sur les soldes conservés dans les comptes du Trésorier et des agences d'exécution, pertes/gains attribuables au mécanisme de taux de change fixe, paiement des contributions de pays qui n'ont jamais contribué au Fonds multilatéral et retour des soldes de projets annulés ou achevés.

7. Le mandat du Fonds multilatéral (Rapport de la quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, UNEP/OzL.Pro.4/15, annexe IX) stipule qu' « aucun engagement prévisionnel de dépense ne sera pris avant que les contributions aient été reçues... » (paragraphe 20) et que « lorsque le chef du Secrétariat du Fonds prévoit que les ressources risquent d'être insuffisantes au cours d'un exercice financier, il est habilité à ajuster le budget approuvé par les Parties de façon que les dépenses soient à tout moment couvertes par les contributions reçues » (paragraphe 19). Une analyse des rentrées de fonds a donc été effectuée afin de déterminer la valeur des ressources qui pourraient être engagées au cours de la période triennale 2009-2011.

#### Réception des contributions annoncées

8. En général, 85 pour cent des contributions annoncées au cours de l'année sont reçus avant la dernière réunion du Comité exécutif de l'année à laquelle les contributions sont destinées. Ainsi, les contributions annoncées reçues au cours de l'année devraient s'élever à 113,3 millions \$US, et le reste sera reçu l'année suivante.

9. Le Comité exécutif pourrait souhaiter exhorter les Parties donatrices à verser leurs contributions avant le mois de juin de chaque année, conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties, afin que l'intégralité du budget de 490 millions \$US puisse être engagée au cours de la période triennale 2009-2011, comme le prévoit la décision XX/10 de la vingtième Réunion des Parties (paragraphe 3).

#### Encaissement des billets à ordre

10. Les annexes sur l'état du Fonds multilatéral jointes aux rapports des réunions du Comité exécutif ont fourni de l'information sur le montant des billets à ordre et les sommes disponibles pour les différentes réunions au cours de la dernière période triennale. Le tableau 2 présente les allocations nettes approuvées par le Comité exécutif et le solde disponible pour de nouvelles allocations, en argent et en billets à ordre.

**Tableau 2**

**ALLOCATIONS NETTES APPROUVEES PAR LE COMITE EXECUTIF DEPUIS LA  
48<sup>e</sup> REUNION ET SOLDE DES FONDS DISPONIBLES POUR DE NOUVELLES  
ALLOCATIONS, EN ARGENT ET EN BILLETS A ORDRE (\$US)**

Réunion	Allocations nettes provenant des approbations du Comité exécutif	Argent comptant	Billets à ordre	Solde disponible pour de nouvelles allocations (argent + billets à ordre)
56 <sup>e</sup>	66 073 243	74 748 383	29 761 206	104 509 589
55 <sup>e</sup>	37 708 798	73 123 825	39 344 647	112 468 472
54 <sup>e</sup>	35 088 001	46 654 921	39 344 647	85 999 567
53 <sup>e</sup>	44 858 534	70 654 991	31 459 790	102 114 781
52 <sup>e</sup>	34 359 110	45 104 235	37 734 395	82 838 630
51 <sup>e</sup> a)	54 795 070	27 096 900	30 419 395	57 516 295
50 <sup>e</sup> a)	47 433 013	29 701 854	27 902 082	57 603 936
49 <sup>e</sup> a) b)	16 257 209	0	26 672 599	26 672 599
48 <sup>e</sup> a) c)	66 536 221	0	42 354 191	42 354 191

a) Les allocations du Comité exécutif ont été payées en totalité ou en partie au moyen de billets à ordre.

b) Des billets à ordre représentant la somme de 95 637 792 \$US étaient détenus, mais 26 672 599 \$US seulement ont été engagés.

c) Des billets à ordre représentant la somme de 88 729 849 \$US étaient détenus, mais 42 354 191 \$US seulement ont été engagés.

11. Le tableau 2 révèle qu'il y a eu suffisamment de ressources disponibles à toutes les réunions depuis la 48<sup>e</sup> pour approuver toutes les allocations du Comité exécutif. Après avoir pris note, à la 49<sup>e</sup> réunion, de l'envergure des sommes détenues en billets à ordre, le Comité exécutif a exhorté les pays détenant des billets à ordre à prendre les mesures nécessaires pour accélérer leur encaissement avant la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (décision 49/2, paragraphe e)). Le tableau 2 révèle également une augmentation marquée de l'encaissement des billets à ordre en réponse à cette demande. Il y a eu suffisamment de ressources en argent seulement depuis la 51<sup>e</sup> réunion pour respecter toutes les allocations nettes approuvées par le Comité exécutif.

12. La somme de 20 263 206 \$US sur les 29 761 206 \$US en billets à ordre non encaissés depuis la dernière réunion du Comité exécutif représente des billets à ordre de l'Allemagne qui ne peuvent pas être encaissés immédiatement et doivent être encaissés à des dates fixes. Comme la somme reportée comprend l'encaissement de ces billets à ordre, la somme reportée ne sera pas immédiatement disponible en totalité. La moitié de la somme sera disponible en 2009, un tiers sera disponible en 2010 et un sixième sera disponible en 2011. Bien que la totalité des billets à ordre de l'Allemagne provenant de la période triennale précédente (2006-2008) pourra être encaissée au cours de la période triennale en cours, les deux tiers des billets à ordre de la présente période triennale ne pourront être encaissés qu'après 2011.

13. Le calendrier d'encaissement est en vigueur depuis 1994, lorsqu'il a été présenté à la 12<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/12/4). Si ce calendrier demeure inchangé pour l'avenir, comme il l'a été pour le passé, l'encaissement des billets à ordre de l'Allemagne pourrait se poursuivre pendant deux ans après que le Fonds ait cessé ses activités. Étant donné que plusieurs pays donateurs, y compris l'Allemagne, planifient leurs contributions au Fonds multilatéral plusieurs années à l'avance, le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux Parties qui ne prévoient pas un encaissement accéléré des billets à ordre d'envisager d'autoriser un encaissement accéléré des billets à ordre ou de modifier le calendrier d'encaissement des billets à ordre afin que ceux-ci correspondent à l'année pendant laquelle ces contributions sont dues. Ce changement permettrait d'éviter tout report des billets à ordre à la période triennale suivante.

#### Paiement des contributions en souffrance comprises dans la somme reportée

14. Environ 73,9 millions \$US ont été reportés de la dernière période triennale. Cette somme comprend 30 676 630 \$US en argent et en billets à ordre, et 43 215 092 \$US en souffrance de la période triennale de 2006-2008. Ces 43 millions \$US en souffrance ne comprennent pas les ressources des pays qui n'ont jamais payé ni des pays qui ont fait savoir qu'ils ne paieraient pas. Toutes les sommes reportées sont donc considérées comme perceptibles. Le Comité exécutif pourrait souhaiter exhorter les pays donateurs devant des sommes pour la période triennale de 2006-2008 à payer les sommes dues en 2009, car elles représentent 43,2 millions \$US des 73,9 millions \$US reportés de 2006-2008.

#### Intérêts futurs

15. Des intérêts inférieurs aux 16,1 millions \$US prévus au budget pour la période triennale 2009-2011 pourraient avoir des conséquences sur la rentrée de fonds. Les consultations avec les agences d'exécution lors de la réunion de coordination interagences du 26-27 janvier 2009 révèlent que les agences s'attendent à décaisser une part importante du solde des fonds des accords pluriannuels en 2009. Ces soldes rapportent des intérêts au Fonds multilatéral jusqu'à ce qu'elles soient décaissées. Il est donc possible que les sommes sur lesquelles l'intérêt est calculé soient moins importantes au cours de cette période triennale qu'au cours de la dernière période triennale, où les intérêts ont été de plus de 40 millions \$US. Bien que les intérêts de 16,1 millions \$US pour la reconstitution de 2009-2011 soient les intérêts les plus faibles calculés pour le Fonds depuis 1994, la crise économique actuelle et la chute des taux d'intérêt pourraient avoir des incidences sur la capacité du Fonds d'obtenir les intérêts calculés au

début de la période triennale. De plus, la mesure dans laquelle les pays décident de payer au moyen de billets à ordre et non en argent pourrait également affecter les intérêts perçus pendant la période triennale, car aucun intérêt n'est versé sur les billets à ordre.

#### Gains/pertes attribuables au mécanisme de taux de change fixe

16. Les rentrées de fonds pourraient aussi subir les conséquences des gains et des pertes attribuables au mécanisme de taux de change fixe. L'ampleur des conséquences possibles est difficile à prévoir. Il y a eu des pertes attribuables au mécanisme de taux de change fixe au cours de la période triennale 2000-2002, mais les gains réalisés au cours des périodes triennales 2003-2005 et 2006-2008 ont donné lieu à un gain net de 38 573 647 \$US<sup>1</sup> pour le Fonds. Ce gain a déjà été absorbé dans le report de la période triennale 2006-2008. La vingtième Réunion des Parties a accepté de maintenir le mécanisme de taux de change fixe en vigueur pendant la période triennale 2009-2011 (décision XX/11).

17. L'annexe II évalue les conséquences possibles du mécanisme de taux de change fixe pour les pays qui y ont eu recours pendant la période triennale 2006-2008 et qui y sont admissibles pour la période triennale 2009-2011. L'analyse révèle que si le taux de change des Nations Unies en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2009 demeure constant tout au long de 2009, le Fonds multilatéral pourrait perdre 10 175 039 \$US en 2009. Si ce taux demeure le même tout au long de la période triennale, la perte s'élèverait à 30 525 118 \$US. Le Comité exécutif pourrait envisager d'allouer des budgets plus petits au début de la période triennale et d'allouer plus de fonds vers la fin de la période triennale, lorsque les conséquences du mécanisme de taux de change fixe sur les rentrées de fonds seront mieux connues, afin de parer à cette éventualité.

#### Contributions de pays qui n'ont jamais contribué

18. L'omission pour les pays à économie en transition (Belarus et Fédération de Russie), qui n'ont jamais payé leurs contributions, de payer leurs contributions pour la période triennale 2006-2008 pourrait avoir des conséquences sur les rentrées de fonds. Les contributions annoncées de ces pays représentaient 5 604 348 \$US pour la période 2006-2008. La contribution annoncée pour la période triennale 2009-2011 est de 5 924 635 \$US. Le non-paiement des contributions annoncées est souvent compensé par les gains en intérêts et le retour de soldes, mais la capacité de compenser les contributions non payées au moyen des gains en intérêt pourrait être restreinte au cours de la présente période triennale. Par conséquent, le Comité exécutif pourrait souhaiter encourager les pays n'ayant jamais versé leur contribution à payer leur contribution au cours de cette période triennale.

#### Retour des soldes

19. Le retour des soldes de projets annulés et achevés pourrait avoir des conséquences positives sur les rentrées de fonds. Cependant, les soldes de projets individuels devraient être à la baisse car la plupart des fonds approuvés sont destinés à des accords pluriannuels, pour lesquels aucun solde n'est dû.

#### Hypothèses entourant l'allocation de l'ensemble du budget de 2009-2011

20. Les incertitudes entourant les montants en espèces perçus pourraient avoir des répercussions sur le fonctionnement du Fonds. Il sera donc nécessaire de surveiller le budget lors de la planification des activités afin d'assurer qu'il y aura suffisamment de ressources pour les activités planifiées. Le budget de

---

<sup>1</sup> Au 7 novembre 2008, selon l'annexe I au rapport de la 56<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/64.

490 millions \$US pourrait être disponible dans son intégralité pour les programmes au cours de la période triennale 2009-2011, si les hypothèses suivantes se concrétisent :

- a) Les contributions annoncées seront payées au complet au cours de la période triennale, avant le mois de juin de chaque année, conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6;
- b) Les billets à ordre seront encaissés au besoin afin d'éviter les manques à gagner en argent au cours de la période triennale;
- c) Les Parties qui ont toujours payé leurs contributions continueront à le faire et paieront les 43,2 millions \$US du report de 73,9 millions \$US de la dernière période triennale;
- d) La somme de 16,1 millions \$US sera perçue en intérêts et d'autres sources au cours de la période triennale 2009-2011 afin de respecter les engagements au cours de la période de reconstitution;
- e) Les ressources du Fonds ne subiront pas de pertes attribuables au mécanisme de taux de change fixe ou l'encaissement des billets à ordre;
- f) Les Parties qui n'ont jamais payé leurs contributions paieront leurs contributions de 5 924 635 \$US au cours de la période 2009-2011.

### **Budgets annuels**

21. Les budgets des agences d'exécution pour l'année 2009 s'élèvent à environ 128 millions \$US, comme indiqué dans le Plan d'activités général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/7). Si l'on tient compte du taux général de paiement des contributions de 85 pour cent (113,3 millions \$US) et du report de 73,9 millions \$US, les rentrées de fonds devraient être suffisantes pour respecter ce budget, car l'ensemble de la somme reportée pourra être engagée à hauteur de 187,2 millions \$US, sauf 10 millions \$US. Une répartition égale du budget de 490 millions \$US pour la période triennale représenterait 163,3 millions \$US par année. Un tel budget pourrait être respecté en raison de l'importance de la somme reportée.

22. La raison principale justifiant l'allocation d'un plus petit budget au cours de la première année porte sur l'incertitude entourant le financement de la destruction des SAO et des activités sur les HCFC, et la nécessité de payer des coûts préparatoires, en grande partie, au cours de 2009, car la plupart des projets de démonstration et d'investissement sur les SAO et les plans d'élimination et activités d'investissement sur les HCFC seront proposés en 2010 et 2011. De plus, un plus petit budget en 2009 pourrait faciliter le paiement des contributions et surtout, augmenter les intérêts sur les soldes en main, ce qui pourrait compenser les pertes attribuables au non-paiement des contributions et au mécanisme de taux de change fixe.

23. Un budget de 128 millions \$US en 2009 laisserait 362 millions \$US du budget de reconstitution pour les années 2010 et 2011, en supposant que les sommes non allouées seraient allouées à une date ultérieure au cours de la période triennale. Comme les 5,9 millions \$US dus par des pays qui n'ont jamais payé leur contribution risquent de ne pas être perçus et que les 16,1 millions \$US en intérêts risquent de ne se concrétiser qu'au cours de la dernière année de la période triennale, cette somme (22 millions \$US, au total) pourrait être allouée au paiement des coûts de préparation, au cours de la dernière année de la période triennale. Cette éventualité se traduirait par un budget de 170 millions \$US pour 2010 et de 192 millions \$US pour 2011. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'état des rentrées de fonds

pour le budget de 2011 à la première réunion de 2011 en fonction des intérêts perçus, du paiement des contributions par les pays qui n'ont jamais payé et toute autre perte attribuable au non-paiement ou au mécanisme de taux de change fixe.

24. Les activités entourant les HCFC devraient accaparer la plus grande part des nouvelles ressources au cours de la période triennale. Les plans de gestion de l'élimination des HCFC proposés seront accompagnés d'une proposition de niveau de financement annuel. La répartition des coûts dans un accord de plan de gestion de l'élimination des HCFC pourrait prévoir des tranches annuelles de valeur supérieure au début du projet (groupées au début du projet), distribuer la valeur également ou réserver les tranches annuelles de valeur supérieure à la fin de l'accord (groupées en fin de projet). La décision du Comité exécutif de grouper les tranches de valeur supérieure en début ou en fin de projet aura des conséquences importantes sur le budget de la période triennale. En fait, il pourrait être nécessaire de grouper les tranches de valeur supérieure en fin de projet afin d'accommoder la valeur prévue des plans de gestion de l'élimination des HCFC, car les plans d'activités des agences d'exécution font déjà état d'un dépassement budgétaire possible de près de 208 millions \$US au cours de la période triennale. Cet excédent est surtout attribuable à l'incertitude entourant le financement des activités sur les HCFC. Par conséquent, le Comité exécutif devrait surveiller de près les conséquences de l'allocation des tranches annuelles de financement des accords pluriannuels dans les plans d'activités en fonction de la nouvelle allocation de 340,6 millions \$US dans le budget de la période triennale de 2009-2011, afin que le plus grand nombre possible de projets d'élimination des HCFC puisse être mis en œuvre dans le plus grand nombre de pays possible au cours de la période triennale.

## RECOMMANDATIONS

25. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur la planification financière pour la période triennale 2009-2011 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/5;
- b) Demander aux agences bilatérales de préciser les coûts des activités prévues dans leurs plans d'activités annuels et de respecter ces chiffres lors de la présentation des projets au cours de la période triennale 2009-2011;
- c) Exhorter les Parties à verser leur contribution avant le mois de juin de chaque année, conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6 de la onzième Réunion des Parties, afin de permettre l'engagement de l'intégralité du budget de 490 millions \$US pendant la période triennale, comme le prévoit la décision XX/10 de la vingtième Réunion des Parties (paragraphe 3);
- d) Exhorter les Parties donatrices devant des sommes pour la période triennale 2006-2008 à verser les sommes dues en 2009, car celles-ci représentent 43,2 millions \$US des 73,9 millions \$US reportés de la période triennale 2006-2008;
- e) Demander aux Parties qui ne prévoient pas l'encaissement accéléré des billets à ordre d'envisager prévoir un encaissement accéléré ou de modifier le calendrier d'encaissement des futurs billets à ordre afin qu'ils correspondent aux années pour lesquelles ils sont dus;
- f) Exhorter les pays à économie en transition qui n'ont jamais payé à verser leur contribution au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période triennale 2009-2011;

- g) Adopter une répartition des ressources de 128 millions \$US en 2009, 170 millions \$US en 2010 et 192 millions \$US en 2011, et une répartition subséquente de toutes les sommes non allouées au cours de la présente période triennale;
- h) Tenir compte de la rentrée de fonds pour le budget de 2011 à la première réunion de 2011 en fonction des intérêts perçus, du paiement des contributions de pays qui n'avaient encore jamais payé et des pertes attribuables au non-paiement ou au mécanisme de taux de change fixe;
- i) Surveiller les répercussions de l'allocation des tranches annuelles des accords pluriannuels sur les nouvelles allocations de 340,6 millions \$US du budget de la période triennale de 2009-2011, afin de pouvoir accommoder le plus grand nombre de plans d'élimination des HCFC possible pour le plus grand nombre de pays possible au cours de la période triennale.



Annex I

**BILATERAL CONTRIBUTIONS AND BILATERAL COMMITMENTS FOR MULTI-YEAR AGREEMENTS DURING THE 2009-2011 TRIENNIUM (US \$)**

Country	20% of Agreed Pledged Contributions (2009-2011)	Annual Tranches of Multi-Year Agreements to be Approved in 2009-2011	Balance
Australia	1,735,627		1,735,627
Austria	861,500		861,500
Azerbaijan	4,856		4,856
Belarus	19,425		19,425
Belgium	1,070,319		1,070,319
Bulgaria	19,425		19,425
Canada	2,891,416	987,362	1,904,054
Cyprus	42,735		42,735
Czech Republic	272,922		272,922
Denmark	717,755		717,755
Estonia	15,540		15,540
Finland	547,786		547,786
France	6,119,856	495,037	5,624,819
Germany	8,330,425	1,139,654	7,190,771
Greece	578,866		578,866
Hungary	236,985		236,985
Iceland	35,936		35,936
Ireland	432,207		432,207
Israel	406,954		406,954
Italy	4,932,987	152,550	4,780,437
Japan	16,146,086		16,146,086
Latvia	17,483		17,483
Liechtenstein	9,713		9,713
Lithuania	30,109		30,109
Luxembourg	82,556		82,556
Malta	16,511		16,511
Monaco	2,914		2,914
Netherlands	1,819,154		1,819,154
New Zealand	248,640		248,640
Norway	759,519		759,519
Poland	486,597		486,597
Portugal	511,850		511,850
Romania	67,988		67,988
Russian Federation	1,165,502		1,165,502
Slovakia	61,189		61,189
Slovenia	93,240		93,240
Spain	2,882,675	893,000	1,989,675
Sweden	1,040,210		1,040,210
Switzerland	1,181,042		1,181,042
Tajikistan	971		971
Ukraine	43,706		43,706
United Kingdom	6,451,053		6,451,053
United States of America	17,600,000		17,600,000
Uzbekistan	7,770		7,770
<b>Total</b>	<b>80,000,000</b>	<b>3,667,603</b>	<b>76,332,397</b>



Annex II

**POSSIBLE IMPACT OF THE FIXED EXCHANGE RATE MECHANISM (FERM) BASED ON  
CURRENT RATES OF EXCHANGE FOR THOSE COUNTRIES THAT QUALIFY AND USED  
THE FERM IN THE 2006-2008 TRIENNIUM**

Country	Adjusted <sup>2</sup> United Nations scale of assessment	Annual Contributions 2009-2011	Qualifying FERM Use	FERM 2009- 2011	UN exchange rates as at 1 February 2009 (US\$)	Value of annual contributions using UN exchange rate as at 1 February 2009 (US\$)	Difference <sup>3</sup>
Australia	2.170	2,892,711	Yes	1.088	1.506	2,090,461	(802,250)
Austria	1.077	1,435,834	Yes	0.657	0.762	1,237,982	(197,851)
Belgium	1.338	1,783,865	Yes	0.657	0.762	1,538,057	(245,808)
Canada	3.614	4,819,027	Yes	0.995	1.216	3,941,219	(877,808)
Denmark	0.897	1,196,258	Yes	4.898	5.677	1,032,177	(164,081)
Finland	0.685	912,976	Yes	0.657	0.762	787,173	(125,804)
France	7.650	10,199,760	Yes	0.657	0.762	8,794,281	(1,405,479)
Germany	10.413	13,884,041	Yes	0.657	0.762	11,970,886	(1,913,155)
Greece	0.724	964,777	Yes	0.657	0.762	831,835	(132,942)
Hungary	0.296	394,976	Yes	166.500	217.000	303,057	(91,918)
Slovakia	0.076	101,981	Yes	0.657	0.762	87,929	(14,053)
Spain	3.603	4,804,458	Yes	0.657	0.762	4,142,426	(662,032)
Sweden	1.300	1,733,684	Yes	6.173	8.060	1,327,867	(405,817)
Switzerland	1.476	1,968,403	Yes	1.070	1.145	1,839,468	(128,935)
United Kingdom	8.064	10,751,755	Yes	0.504	0.699	7,744,647	(3,007,107)
<b>TOTAL</b>		<b>57,844,506</b>				<b>47,669,467</b>	<b>(10,175,039)</b>

-----

<sup>2</sup> Adjusted so that no Party has a contribution rate of greater than 22 per cent.

<sup>3</sup> Parentheses ( ) denotes a negative value.